

AVIS DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Commune de Mèze, point(s) de contact : Service de la commande publique, Hôtel de Ville, Place Aristide Briand, BP 28, F - 34140 Mèze, Tél : +33 467183057, courriel : commande.publique@ville-meze.fr, Fax : +33 467435166

Code NUTS : FR813

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-meze.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2017_0e_iZclc2T

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : , au(x) point(s) de contact susmentionné(s).

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile de la ville de Mèze

Numéro de référence : 17-DSP-22

II.1.2) Code CPV principal : 75242000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La présente consultation concerne une procédure de concession de service public adaptée conformément à l'article 10 du décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession. Le montant total de la délégation sur l'ensemble de la durée du contrat n'excède pas 5 225 000.00 euro(s)HT. La concession de service public a pour objet la gestion et l'exploitation sur le territoire de la commune de Mèze d'une fourrière automobile destinée à l'enlèvement et à la garde des véhicules enlevés de la voie publique. La convention de concession prend effet à compter du 02 décembre 2017. Son terme est fixé le 30 juin 2023 à minuit.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 300000.00 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

75240000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR813

II.2.4) Description des prestations : Le contrat de concession de service public a pour objet la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile de la ville de Mèze. La fourrière comprend les services suivants : l'enlèvement et la garde des véhicules par application de l'article 325.1 du code de la route, l'enlèvement et la garde des épaves, l'enlèvement et la garde des véhicules stationnés sans droit ni titre sur tout domaine public ou privé (parking, terrains...) où ne s'applique pas le code de la route, le déplacement occasionnel de véhicules terrestres à moteur (sauf les deux roues) sur réquisition des autorités administratives ou judiciaires.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

Prix des prestations sur 50 points

Délai d'intervention sur 30 points

Valeur technique sur 20 points

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée de la concession :

Début : 01 décembre 2017 / Fin : 30 juin 2023

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Dans le cadre du projet de convention de concession, les candidats pourront proposer un délai d'intervention inférieur à celui fixé par l'autorité concédante ; ils fixent les horaires d'ouverture des locaux pour la restitution des véhicules ; ils proposent les montants forfaitaires à verser par l'autorité concédante lorsque le propriétaire du véhicule est introuvable, insolvable ou inconnu.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant : une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'Ordonnance du 29 janvier 2016 ; une déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et dans les conditions fixées aux articles 20 et 21, sont exacts.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les prestations objets du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Pour justifier de leurs chiffres d'affaires, les candidats pourront joindre à leur dossier de candidature le document DC2 réservé aux marchés publics, dans l'attente du document dédié aux concessions de service public.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années ; l'agrément préfectoral autorisant le candidat à exercer l'activité de fourrière automobile dans les conditions définies à l'article R325-24 du code de la route.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Les candidat joignent à leur dossier de candidature la liste de leurs références (quantifiées et datée) relatives à des prestations similaires, ainsi que tous documents relatifs aux garanties professionnelles et financières de leur entreprise, et relatifs à leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Les groupements économiques sont autorisés à se porter candidats. Après attribution, l'autorité concédante pourra, le cas échéant, contraindre le délégataire à adopter la forme de groupement solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres :** 06/07/2017 à 16 h 00**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**VI.1) Renouvellement :**

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques**VI.3) Informations complémentaires :**

L'autorité concédante se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les soumissionnaires.

VI.4) Procédures de recours**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, F - 34063 Montpellier, courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr,
adresse internet : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr/>**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation****VI.4.3) Introduction de recours****VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**Greffé du tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, F - 34140 Mèze, courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr,
adresse internet : <http://montpellier.tribunal-administratif.fr/>**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 07 juin 2017